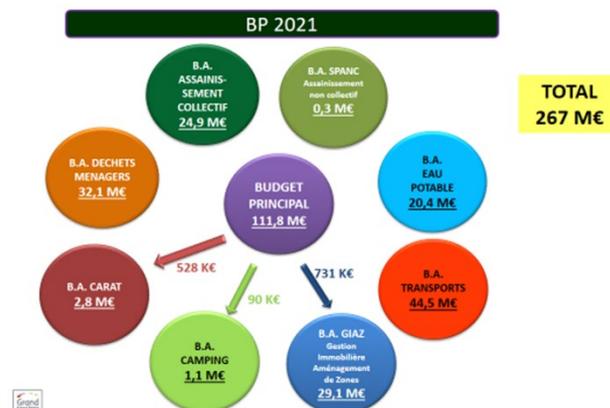


Présentation
synthétique
du budget 2021

La communauté d'agglomération de Grand Angoulême est née de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud, Vallée de l'Echelle et de la communauté et de l'agglomération de Grand Angoulême. **Le budget 2021 présenté ici constitue donc le 5^{ème} budget** de cette nouvelle collectivité.

Le budget de GrandAngoulême se compose d'**un budget principal et de huit budgets annexes**. Cette classification est essentiellement due à des considérations fiscales, certains budgets annexes étant assujettis à la TVA (budgets annexes assainissement, eau potable, gestion immobilière et aménagement de zones, camping, transports en commun, Espace Carat).



Les dépenses et recettes de l'agglomération sont par ailleurs réparties en deux sections :

- une section de fonctionnement qui comprend les dépenses telles que les subventions aux associations, les charges de personnel ou encore les dépenses courantes (électricité, assurances, entretien, ...) mais également les recettes récurrentes telles que les dotations de l'Etat et la fiscalité

- une section d'investissement qui concerne les travaux et acquisitions d'équipements (opérations d'équipement, canalisations d'eau, achat de bennes à ordures ménagères, aménagement des zones d'activités économiques, ...) ainsi que les fonds de concours versés à des tiers. Elle est financée par des subventions et par emprunt.

En consolidant l'ensemble des budgets de l'agglomération, on constate la structure de dépenses suivante :

Pour 1 000 de dépenses en 2021

- 199 € au transport et à la mobilité
- 132 € aux déchets ménagers
- 124 € aux moyens généraux
- 119 € au reversement de fiscalité vers les communes membres
- 103 € aux équipements culturels et sportifs, la culture, le sport et les loisirs
- 89 € à l'assainissement collectif et non collectif
- 71 € à l'eau potable
- 56 € au développement économique
- 43 € à l'incendie et au secours
- 26 € à l'équilibre social et l'habitat
- 17 € à la petite enfance, la jeunesse, le scolaire et le périscolaire
- 12 € au tourisme
- 8 € à des frais divers (accueil des gens du voyage, politique de la ville, numérique, coopération)

La fiscalité

Le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont restés identiques depuis 2017 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

Ces taux constituent les taux cibles votés, moyennant un dispositif de lissage sur 5 années pour les taxes ménages et sur 8 années pour la CFE, lissage qui a démarré en 2017 suite à la fusion des anciens territoires. Ainsi les taux appliqués dans chacune des communes peuvent différer de ces taux cibles.

Pour le financement des ordures ménagères, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM est de 10,30% sur la totalité du territoire.

Pour le financement de la Mobilité, la collectivité prélève le versement mobilité (VM). Selon une décision prise en octobre 2017, le taux appliqué sur les 16 communes ex GrandAngoulême est désormais de 1,70 %, le taux cible. Pour les 22 autres communes, un lissage de 3 ans a été décidé. Le taux applicable en 2021 est de 1,60 %.

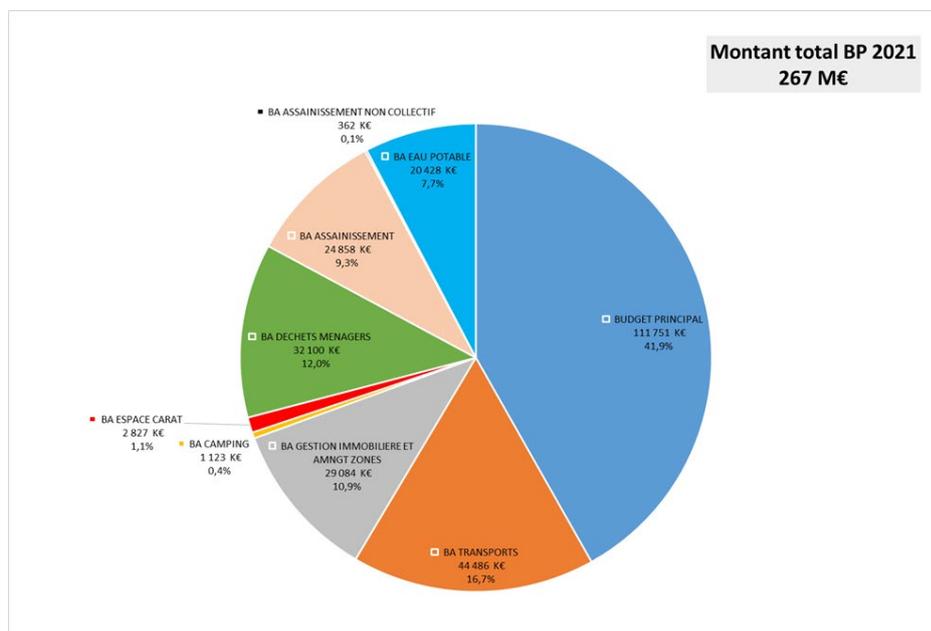
A noter l'apparition depuis 2018 de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 368 000 €, montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence.

A noter que **les recettes fiscales en 2021 sont impactées par deux réformes** :

- la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** (THp) dès 2021 au niveau local, avec compensation via une fraction de TVA nationale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme GrandAngoulême ;
- la **mise en œuvre de la réforme des impôts de production** avec la baisse de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

Le budget primitif 2021

Le budget de GrandAngoulême est composé de 9 budgets au total pour un volume budgétaire global de 267 M€ :



soit le budget principal et 8 budgets annexes (Eau potable, Assainissement collectif, service public d'assainissement non collectif, Transports en commun, Déchets ménagers, Gestion immobilière et aménagement de zones, Camping, espace Carat), dont 6 en gestion de TVA directe.

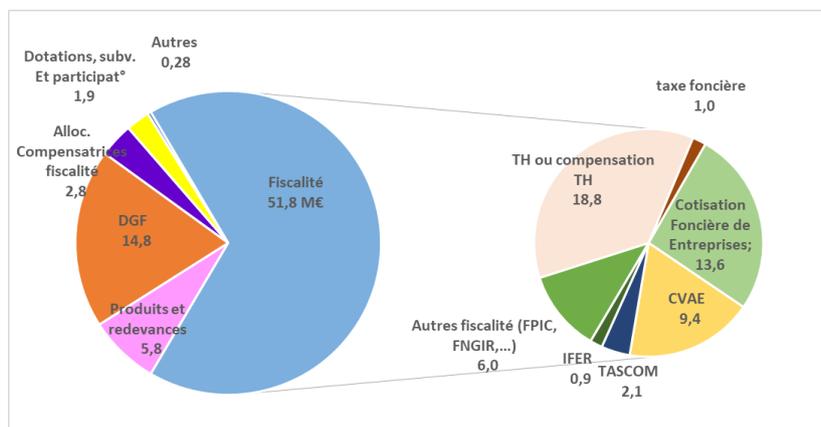
Deux budgets représentent près de 60 % du volume budgétaire en 2021 :

- -Budget principal à 111,8 M€
- Budget annexe Transports à 44,5 M€

Le budget principal

Le budget principal 2021 s'établit, en opérations réelles, à 95,9 M€, dont 72,4 M€ soit 76 % en section de fonctionnement et 23,5 M€ soit 24 % en section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 77 385 K€ pour 2021, en diminution de 0,5 % par rapport au BP 2020. Cette évolution est portée par les produits des services, qui diminuent de 7 %, sous l'effet des fermetures d'équipements imposées par la crise sanitaire.

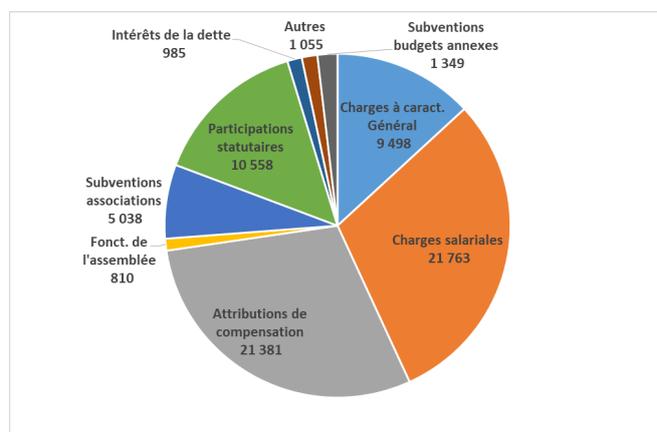


Les ressources de l'agglomération se concentrent sur les recettes fiscales (67 %) et les dotations (25 %). Le solde est essentiellement constitué des produits des services (7,5 %).

Chiffres clés :

- Fiscalité économique : 29,6 M€ (+2,3 % par rapport au BP 2020)
- Fiscalité ménages : 19,8 M€ (soit + 0,1 % par rapport au BP 2020)
- DGF : 14,7 M€ (- 213 K€ par rapport à 2020 liée à la dotation de compensation, la dotation d'intercommunalité restant sous garantie)
- Produit des services : 1,9 M€, dont 1 M€ pour Nautilus (- 400 K€ par rapport au BP 2020)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 72 436 K€ pour 2021, en diminution de 1,2 % par rapport au BP 2020.



Chiffres clés :

- les charges à caractère général s'élèvent à 9 498 K€, en diminution de 6,6 % par rapport au BP 2020, témoignant d'une volonté d'affirmer d'une maîtrise de l'évolution de ces charges. Cette mise sous tension nécessitera un suivi très fin et régulier des consommations de crédits afin de corriger rapidement d'éventuels écarts.

- les charges de personnel s'établissent à 21 763 K€, en diminution de 0,8% par rapport au BP 2020, malgré l'intégration de facteurs d'évolution pour la plupart exogènes. Une partie de ces dépenses font l'objet de refacturations, soit directement (services communs), soit indirectement (flux croisés en provenance de budgets annexes) ou de cofinancements. Pour accompagner cette mise sous tension, un crédit de 100 K e est inscrit en dépenses imprévues.

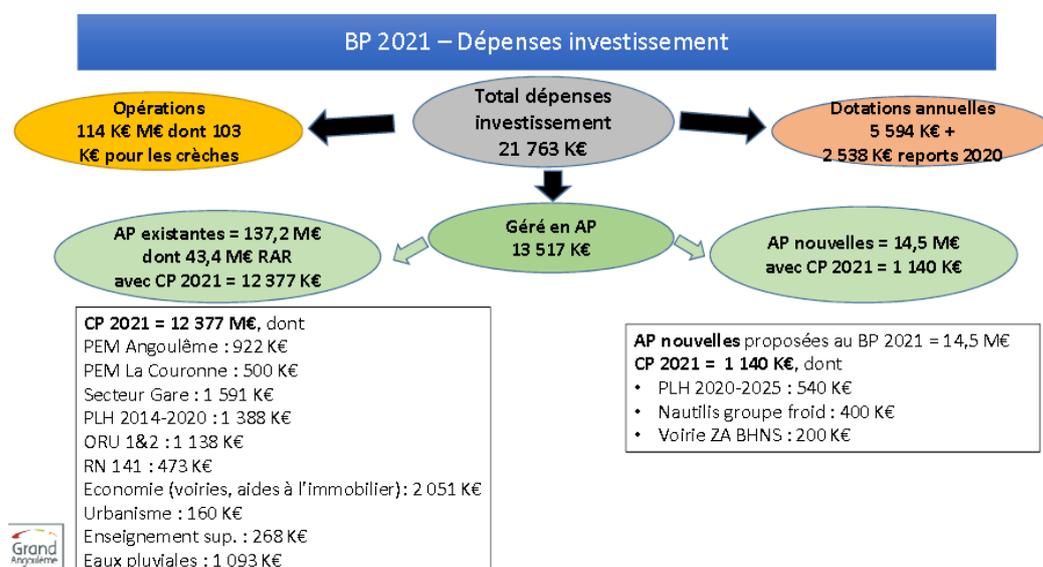
- les atténuations de produits s'établissent à 21 381 K€, en augmentation de 1,9 % par rapport au BP 2020. A noter qu'au-delà des attributions de compensation (fiscalité reversée aux communes), le montant comprend 171 K e de crédits relatifs au dégrèvement de CFE accordé en 2020 aux entreprises de secteurs d'activité particulièrement impactés par la crise sanitaire (tourisme, hôtellerie, restauration, loisirs, ...)

- les autres charges de gestion courante s'établissent à 17 354 K€, en diminution de 1,6 % par rapport au BP 2020. Ce chapitre regroupe les contributions statutaires obligatoires (SDIS, SMAC, SMPI, SMAPE,...), la subvention au budget annexe Gestion immobilière, à la régie de La Nef, au fonctionnement de l'assemblée ainsi qu'un ensemble de subventions relatives aux compétences exercées par GrandAngoulême et pour lesquelles les enveloppes de crédits de 2020 ont été reconduites.

- les charges financières s'élèvent à 984 500 K€ et sont en baisse de 7,8 % par rapport au BP 2020 avec une inscription au plus juste, pour un encours de dette stable, qui s'établit au 1er janvier 2021 à 48,19 M€ (contre 48,2 M€ en 2020).

Les dépenses d'investissement : 21 763 K€, hors remboursement du capital de la dette

Chiffres clés :



- **les recettes d'investissement** hors emprunt : 8 067 K€ (dont 4 857 K€ d'affectation de résultat 2020)

- **l'emprunt** : 7 518 K€, dont 2 000 K€ d'emprunt reporté

Zoom sur les inscriptions de crédits des équipements de GrandAngoulême (toutes sections confondues)

Les grands équipements	DEPENSES	RECETTES
NAUTILIS	5 155 899	1 677 000
STADE ATHLETISME	795 119	4 000
CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES	383 915	71 000
L'ALPHA	2 761 548	23 000
CONSERVATOIRE	3 667 156	340 000
ECOLE D'ART	700 152	83 000
CRECHE LES POUSSINS	1 857 693	1 505 050
ALSH ALVEOLE ET MULTISITES	858 983	467 000
CUISINE CENTRALE	199 603	44 000

Evolution de l'encours de dette

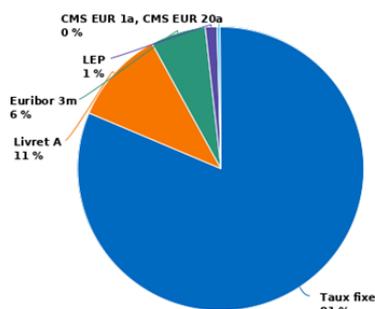
L'encours de dette global de GrandAngoulême au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 92,47 M€, auquel s'ajoute celui du contrat de partenariat public privé de 2,49 M€.

L'emprunt ne sera appelé que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'agglomération et au regard de l'exécution réelle des dépenses et recettes de la collectivité durant l'année.

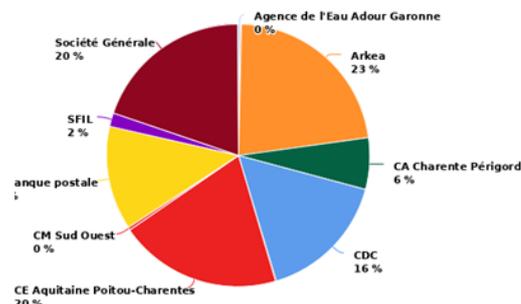
Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à près de 7,1 M€, tous budgets confondus. Cet encours ne comporte aucun prêt toxique et ressort à un taux moyen de 1,75 %. Une gestion prudente permet ainsi d'assurer le financement des investissements de la collectivité tout en limitant le poids de la charge des intérêts de la dette.

L'encours se répartit auprès d'un large panel de prêteurs. La répartition de l'encours entre index à taux fixe et variable permet de limiter le risque et de profiter de taux exceptionnellement bas.

Répartition par index au 01/01/2021



Répartition par banque au 01/01/2021



LE BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE

Ce budget concerne :

- les zones d'activité en cours d'aménagement (stock initial de 9 M€)
- l'activité de loueur de bâtiments industriels et commerciaux dans le cadre de la compétence de GrandAngoulême en matière d'immobilier d'entreprise. Les loyers et charges perçus s'élèvent à 1 277 K€ pour des charges réelles de 1 183 K€ (dont 374 K€ de taxes foncières) et des charges liées au remboursement des emprunts de 628,5 K€.

Les investissements de budget pour 2021 sont prévus à hauteur de 2 M€ et comprennent :

- Technoparc Krysalide : 335,3 K€
- Pile à hydrogène : 73,7 K€
- Travaux OTPA : 50 K€
- Parking route de Bordeaux : 270 K€
- Achat de terrains : 920 K€
- Travaux divers : 351 K€

Ce budget fait l'objet d'une subvention du budget principal dont le montant prévisionnel s'établit à 731 K€ et qui est ajusté en fin d'exercice aux besoins réels de ce budget.

LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Les dépenses réelles de fonctionnement du camping s'élèvent à 279 K€ et les investissements sont programmés à hauteur de 185 K€.

Ce budget est équilibré par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal de 90 K€, en baisse de 74 K€ par rapport au BP 2020. Les recettes propres du Camping sont évaluées à 290 K€.

Malgré la crise sanitaire, le travail d'optimisation et de renouvellement de la dynamique commerciale engagé depuis la saison 2018 se poursuit. Ainsi, le budget 2021 prévoit des investissements de rapport (nouvelles habitations légères de loisirs pour 81 K€) ainsi que divers travaux d'amélioration et mises aux normes pour 104 K€.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CARAT

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'espace Carat s'établissent à 1 136 K€ en section de fonctionnement.

Les recettes propres de la structure sont de 807 K€ (location de salle, bar et vente de spectacle et redevance ombrières photovoltaïques), en baisse de 285 K€ par rapport au BP 2020. Cet équipement subit depuis plusieurs mois la fermeture imposée aux salles de spectacles et le budget 2021 est construit sous l'hypothèse d'une réouverture au 2^{ème} semestre 2021.

Ce budget est équilibré au final par une recette exceptionnelle en provenance du budget principal, qui s'établit à 528 K€, en hausse de 97 K€.

Des investissements sont programmés à hauteur de 363 K€, dont 104 K€ de travaux d'acoustique dans le hall et 100 K€ pour la migration des systèmes vers une gestion technique centralisée.

Divers travaux sont également prévus : des mises aux normes d'ascenseurs, des travaux électriques et l'acquisition de matériels informatiques et de divers matériels obligatoires dans le cadre de la réouverture (système de comptage des entrées/sorties, douchettes contrôle billets, limiteur de son,...)

Au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) figure un montant de 13 144 € de crédits de paiement relatifs au solde de l'étude de modulation spatiale de l'équipement pour optimiser l'utilisation et la location des salles Rubis et Carat.

LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Ce budget retrace l'activité de transports de personnes.

Il s'établit à 34,5 M€ en section de fonctionnement :

- 21 592 K€ au titre des charges courantes, dont 19 725 K€ pour le forfait de charges versé à la STGA pour le fonctionnement du réseau Möbius, 1 167 K€ pour l'organisation des transports scolaires et 172 K€ au titre de l'entretien de voirie et de la propreté urbaine des axes du BHNS.

- 750 K€ au titre du versement du solde de la participation de GrandAngoulême aux travaux de mise en sécurité du tunnel de la Gâtine. Le montant sera ajusté au solde des factures présentées (rappel : 50 % du montant total HT des travaux, soit 5 750 K€).

En investissement, 10 706 K€ sont programmés dont :

- 2 000 K€ pour les travaux du BHNS (solde de la phase 1)
- 550 K€ pour la modernisation du réseau
- 700 K€ pour le schéma d'accessibilité
- 1 760 K€ pour l'acquisition de véhicules
- 3 500 K€ pour les avances à la SPL GAMA à laquelle est déléguée la maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre d'opérations

Ce budget est financé grâce :

- au versement mobilité (VM) prévu à hauteur de 20 M€
- aux recettes des usagers du service de transport pour 3 485 K€
- la dotation générale de décentralisation pour 2 238 K€
- Une dotation de la Région pour les transports scolaires à hauteur de 1 424 K€
- des subventions d'investissement pour 4 633 K€.

Le solde est financé par 4 M€ d'emprunt reporté et la reprise des résultats antérieurs.

LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2021 des déchets ménagers s'établissent à 16 902 K€, en augmentation de 4,5 % par rapport au BP 2020 sous l'effet :

- une hausse des charges de personnel en lien avec la crise sanitaire (maintien à domicile des agents fragiles et remplacement) et la mise en place des tournées hebdomadaires de ramassage pour la collecte sélective
- une augmentation de l'adhésion à CALITOM pour le traitement des déchets sous le triple impact de la baisse du coût de rachat de la tonne en matière de collecte sélective, de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP° et de l'augmentation du prix de l'enfouissement de la tonne d'ordures ménagères.

En investissement, près de 7,8 M€ d'acquisitions et de travaux sont programmés dont 390 K€ au titre de la PPI, 500 K€ pour le réaménagement du site de l'ex usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), 1 725 K€ d'acquisitions de véhicules, 243 K€ pour les systèmes informatiques, dont un système d'analyse vidéo pour les déchetteries ainsi qu'une provision pour travaux.

Le financement par la TEOM : un taux harmonisé à 10,30 % sur l'ensemble du territoire pour un produit estimé à 16,54 M€.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 6 852 K€, en hausse de 1,2 % par rapport au BP 2020. Les charges à caractère général sont en hausse de 0,5 % et restent contenues grâce à une maîtrise rigoureuse des charges et à diverses optimisations réalisées. Les dépenses de fluides peuvent par exemple être contenues grâce à la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration de Fléac ou encore la suppression de la station de Gond-Pontouvre. Des crédits relatifs à la procédure d'indemnisation des professionnels riverains du projet de raccordement route de Royan à Saint Yrieix sur Charente sont également prévus au budget.

Le programme d'investissement s'établit à près de 8,7 € et concerne :

- le solde du raccordement de la STEP du Gond et de la STEP de Frégeneuil pour 226 K€
- les STEP de Marsac et Vindelle pour 919 K€
- la réhabilitation du secteur des Planes pour 2 000 K€
- les opérations de renouvellement de canalisations et ouvrages pour 2 570 K€
- le schéma directeur d'assainissement pour 364 K€.

Le financement de ce budget est assuré par les redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif pour 9,3 M€, de subventions d'investissement pour près de 1 528 K€ de l'Agence de l'Eau et l'emprunt pour 3 458 K€.

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent à 356 K€, en augmentation par rapport au BP 2020. Il n'y a pas de prévision de dépenses d'investissement.

Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception / réalisation et des contrôles pour vente notaires pour 280 K€ et par la reprise des résultats antérieurs. A noter l'arrêt des aides versées par l'Agence de l'Eau pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

LE BUDGET DE L'EAU POTABLE

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 013 K€, en baisse de 122 K€ par rapport au BP 2020.

Le programme d'investissement s'établit à 10 150 K€ et comprend cette année 8,2 M€ au titre de l'opération de construction de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre et 1,7 M€ pour les remplacements et extensions de canalisations d'eau potable.

Ce budget est financé par la surtaxe reversée par la SEMEA et les délégataires, pour un montant prévisionnel de 2 500 K€, en légère hausse par rapport à 2020. Le solde du financement provient de la reprise des excédents antérieurs pour un peu plus de 1,2 M€, d'une subvention d'investissement de 2 M€ pour l'usine du Pontil et par une autorisation d'emprunt de 5,3 M€.